

Comment rémunérer votre intervenant à domicile en Cesu préfinancés ?

**Services à
la personne**
Agence nationale





Préfinancé par **votre organisme de prestations sociales** (caisse d'allocations familiales, caisse de retraite, mutuelle, etc.) ou **votre collectivité locale...**

... le Cesu préfinancé vous **facilite la vie**

Le Chèque emploi service universel préfinancé, ou Cesu préfinancé, est un titre de paiement à montant défini (comme un titre-restaurant) et nominatif.

Il sert à rémunérer les entreprises, les associations et les établissements publics de services à la personne, les salariés employés directement à domicile, ainsi que les structures de garde d'enfant.

ATTENTION !

➔ **Les salariés que vous employez en direct à votre domicile doivent être déclarés à l'Urssaf (Cncesu).**



... le Cesu préfinancé **simplifie** vos **démarches administratives**

En tant que bénéficiaire de prestations sociales versées en Cesu, vous n'êtes plus obligé de fournir les pièces justificatives de leur utilisation.



Bon à savoir :

Il existe aussi des Cesu préfinancés par votre employeur et/ou votre comité d'entreprise.



Qui peut **bénéficier** du Cesu préfinancé ?

Toutes les personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou une santé précaire, sont potentiellement bénéficiaires de prestations sociales :

- les personnes âgées
- les personnes handicapées
- les familles fragilisées
- les personnes en situation de perte d'autonomie, permanente ou temporaire (femmes enceintes, personnes sorties d'hospitalisation...)

Quelles sont les **prestations sociales** versées en Cesu ?

Les prestations sociales dédiées à l'aide à domicile ou à la garde d'enfant peuvent être réglées sous forme de Cesu par les organismes financeurs.

Cela concerne à la fois :

→ **Les prestations sociales légales :**

Allocation personnalisée d'autonomie (APA), Prestation de compensation du handicap (PCH)...

→ **Les prestations sociales facultatives,**

versées par les collectivités territoriales, les centres communaux d'action sociale, les organismes de Sécurité sociale, les régimes de retraite complémentaire... Il peut s'agir de couvrir des frais de cantine scolaire, des frais de transport ou encore d'assister une personne accidentée.

Demandez des Cesu à votre financeur de prestations sociales

De nombreux organismes peuvent verser des prestations sociales sous forme de Cesu préfinancés.

Les organismes publics ou privés

- les organismes de Sécurité sociale :
caisses de retraite, caisses d'allocations familiales, caisses régionales d'assurance maladie...
- les organismes de prévoyance complémentaire, les mutuelles, les compagnies d'assurances...

Les collectivités territoriales

- les Conseils régionaux
- les Conseils généraux pour le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- les communes, via les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS)

POUR TROUVER LE SERVICE QUI VOUS CONVIENT

- composez le 32 11 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à midi.
- consultez la rubrique « un clic, un pro » du site de l'ANSP

www.servicesalapersonne.gouv.fr



LE CESU « FLÉCHÉ »

Certains financeurs peuvent flécher vos Cesu, c'est-à-dire qu'ils porteront la mention de leur utilisation, par exemple « transport et accompagnement des personnes âgées » ou « préparation des repas ».



Des services à la personne pour vous **faciliter le quotidien**

Pour de multiples prestations, des professionnels peuvent vous apporter un savoir-faire de qualité et vous faciliter la vie au quotidien :

- Garde-malade à domicile
(hors actes de soins médicaux)
- Aide aux personnes âgées, dépendantes
ou handicapées
- Garde d'enfants
- Entretien ménager du logement
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé*
- Petits travaux de jardinage
- Petits travaux de bricolage
- Assistance informatique
- Assistance administrative
- Livraison de courses et/ou de repas à domicile*
- Préparation de repas à domicile
- Aide à la mobilité et transports
- Transport et accompagnement des personnes
âgées, dépendantes ou handicapées
- Conduite du véhicule personnel*, par exemple
sur un lieu de vacances
- Soins et promenades d'animaux de compagnie
- Téléassistance et visioassistance
(services de surveillance électronique)
- Soins esthétiques et mise en beauté à domicile

* Si cette prestation est incluse dans un bouquet de services effectués à domicile



PEUT-ON PAYER EN CESU UNE PRESTATION DE COIFFURE ET DE PÉDICURE ?

Non, ces activités ne font pas partie des activités de services à la personne. En revanche, les soins esthétiques à domicile (épilation, maquillage, etc.) relèvent bien des services à la personne.

SI LE MONTANT DES PRESTATIONS DÉPASSE CELUI DES CESU PRÉFINANCÉS...

Vous pouvez bien sûr compléter le paiement par virement, chèque, carte bancaire ou espèces.

Payer en Cesu préfinancé : mode d'emploi

1^{er} CAS

VOUS ÊTES CLIENT D'UNE ENTREPRISE
OU ASSOCIATION PRESTATAIRE
DE SERVICES À LA PERSONNE.

Vous réglez directement la facture
présentée par votre organisme, sans
autre formalité supplémentaire.



CAS PARTICULIER

Dans les départements
d'Outre-Mer, le particulier
employeur effectue ses
déclarations sociales au
moyen du Titre de Travail
Simplifié (TTS), après
adhésion via sa banque
à la Caisse Générale de
Sécurité Sociale (CGSS)
de son département.

2^e CAS

VOUS ÊTES EMPLOYEUR DIRECT
D'UN SALARIÉ À DOMICILE
OU D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE.

Démarche n° 1 : la déclaration de votre
salarié à l'Urssaf (Cncesu, Centre
national du Cesu)

- ➔ Vous déclarez à l'Urssaf (Cncesu)
les rémunérations versées à votre
salarié à domicile et les heures qu'il
a effectuées, soit par courrier
(envoi d'un volet social), soit par
internet (www.cesu.urssaf.fr).
- ➔ Pour une garde d'enfant à domicile
ou l'emploi d'une assistante
maternelle agréée, la déclaration
est à effectuer au Centre Pajemploi
(www.pajemploi.urssaf.fr).
- ➔ Vos cotisations sociales seront
prélevées sur votre compte bancaire.

Démarche n°2 : l'affiliation de votre salarié au Centre de remboursement des Cesu (CRCESU).

Avant tout paiement, affiliez votre salarié au CRCESU (sauf s'il est déjà affilié par un autre employeur).

Soit par internet :

- Sur le site www.cr-cesu.fr.
- Vous pouvez aussi l'affilier via le site internet de l'émetteur de vos Cesu.

Soit par courrier :

- Il vous suffit de renvoyer au CRCESU le formulaire d'affiliation* complété en y joignant le RIB (ou RIP) de votre salarié à l'adresse suivante: CRCESU – Service Affiliations 93738 Bobigny Cedex 9

Dès réception, le CRCESU envoie gratuitement au salarié son numéro d'affiliation national (NAN), une carte d'affilié, ainsi que des bordereaux de remise des Cesu en banque ou pour envoi au CRCESU.

* Vous le recevrez en même temps que vos premiers Cesu.



**ENCORE PLUS SIMPLE
GRÂCE AU TIERS
PAYANT !**

Dans le cas de l'emploi direct d'un salarié à domicile, les cotisations sociales seront bientôt prises en charge partiellement ou totalement par l'organisme financeur de prestations sociales et versées directement au Cnesu.



Bon à savoir :

L'envoi par courrier de son relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) et de l'autorisation de versement est obligatoire pour confirmer son affiliation.



www.servicelapersonne.gouv.fr



Pour tout savoir

Retrouvez toutes les informations sur les services à la personne et les modalités d'utilisation du Cesu préfinancé sur le site :

www.servicessalapersonne.gouv.fr



Où vous adresser pour obtenir des Cesu préfinancés ?

Demandez à l'organisme qui vous verse habituellement des prestations sociales : Conseil général, centre communal ou intercommunal d'action sociale, caisse de retraite, caisse d'allocations familiales, caisse d'assurance maladie, compagnie d'assurance, mutuelle, etc.

Vos contacts utiles

➔ Cnesu

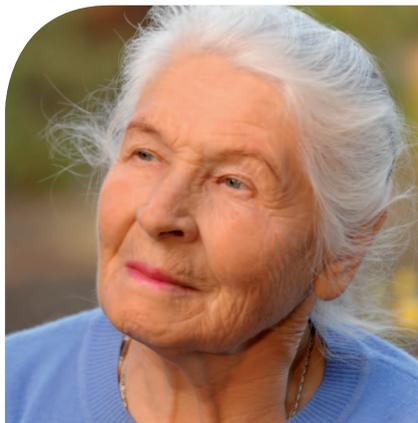
0 820 86 85 84 (0,12 € TTC/min)

www.cesu.urssaf.fr

➔ CRCESU

08 92 680 662 (0,34 € TTC/min)

www.cr-cesu.fr



Simone

88 ans, bénéficiaire de l'APA
(Allocation personnalisée d'autonomie)

« Mon Conseil général me verse désormais mon APA sous forme de Cesu préfinancés. Je les utilise pour rémunérer Christine, qui m'aide dans la vie de tous les jours. C'est simple et j'ai l'esprit tranquille. »

